

**COMMUNE D'IXELLES**  
*Madame Nathalie Gilson*  
*Echevine de l'Urbanisme*  
Chaussée d'Ixelles, 168  
1050 IXELLES

V/réf. : 7/pu/617  
N/réf. : AVL/CC/XL-2.404/ s.451  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Avenue Molière, 465. Transformation et surhaussement d'une maison, abattage de trois arbres.  
(Correspondant : M. F. Letenre)

En réponse à votre demande du 2 février 2009, sous référence, réceptionnée le 3 février, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 18 février 2009, concernant l'objet susmentionné.

La maison concernée par la demande n'est pas remarquable et présente une façade en brique assez discrète. Elle n'est pas située dans une zone de protection et n'affiche pas de particularité qui en ferait un événement marquant du paysage de l'avenue Molière.

La demande porte toutefois sur la transformation substantielle de la maison, induisant :

- la modification profonde de la façade à rue avec ajout d'un étage en attique, le placement de nouveaux châssis en aluminium ainsi que d'un nouvel enduit et d'un soubassement en pierre
- le remplacement de la toiture à versants par une toiture plate,
- la réduction du jardin et l'abattage de 3 arbres,
- un réagencement total de l'intérieur avec placement d'un nouvel escalier principal et d'un ascenseur,
- une extension arrière sur trois niveaux avec ossature en bois,
- la transformation du rez-de-chaussée en garage (fonction d'origine), zone d'accueil (hall d'entrée, local poussette, local fitness) et piscine.

***La maison concernée étant banale, la Commission constate que ce projet d'extension et de transformation, bien que fort important, ne comporte pas d'enjeu patrimonial et sera sans impact majeur sur l'avenue.*** Elle peut toutefois regretter l'expression post-moderne de la future façade à rue qui risque de « dater » le projet. ***Quant aux trois arbres à abattre, ils sont de taille relativement modeste et ne représentent pas un intérêt du point de vue paysager.***

Par conséquent, la Commission n'émet pas de réserve particulière sur le projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY